

Cette disposition est identique à celle de la loi des élections adoptée ici il y a quatre ans.

M. BLACKMORE: Je me demande si le présent bill ne comporte pas trois ou quatre exceptions tout à fait évidentes à la règle qui veut qu'en général on observe les lois provinciales. Ainsi, à l'article 4, les alinéas a) et b),—surtout b),—et c) du paragraphe (2) constituent des exceptions notoires spécialement établies en raison de la guerre.

L'hon. M. McLARTY: Nous en sommes à la troisième lecture, et je ne désire pas faire perdre le temps de la Chambre; mais l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a raison quand il dit que ces exceptions résultent du fait que nous sommes en guerre. Si les honorables députés veulent bien lire les alinéas a), b) et c), ils verront qu'on a inclus ceux qui sont détenus dans les camps d'internement, ceux qui sont refusés parce qu'ils ont demandé un sursis d'appel et ceux, disons-le franchement, qui sont Japonais; mais toutes ces exceptions résultent de l'état de guerre.

M. MacINNIS: Les raisons que donne le secrétaire d'Etat (M. McLarty) me paraissent tout à fait boiteuses. Pour ce qui est de la loi des élections fédérales nous n'avons jamais suivi de près les lois électorales des provinces.

Nous nous y sommes conformés suivant nos besoins. Pendant des années, la province de Québec a refusé le droit de vote aux femmes aux élections provinciales; cependant, depuis que le Canada a adopté le suffrage universel, les femmes votent aux élections fédérales. Souscrire aux principes formulés par le secrétaire d'Etat (M. McLarty), ce serait engager le Parlement à incorporer à sa loi des élections toutes les clauses prohibitives que les provinces pourraient insérer dans leurs lois électorales. C'est ridicule. Le Parlement est souverain et peut incorporer dans cette loi toutes les dispositions qu'il désire. Je prie la Chambre de mettre en pratique nos déclarations concernant l'instauration d'un ordre nouveau en mettant à la portée des plus petits d'entre nous les bienfaits de ce nouvel ordre.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Le plébiscite est une mesure fédérale comme l'a dit il y a quelques instants l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il a parfaitement raison d'appuyer l'amendement. Je le ferai moi-même. Il faut accorder aux pauvres le privilège de voter sur cette question et c'est pourquoi j'appuierai l'amendement de tout cœur. Pourquoi priver les pauvres de leur droit de vote alors qu'ils font de plus lourds sacrifices que les riches en cette période de guerre?

L'hon. H.-A. BRUCE (Parkdale): J'exposerais brièvement mon attitude au sujet du projet de loi à l'étude. Mon chef (M. Hanson) a exprimé ma façon de voir quant aux raisons pour lesquelles il est logique de voter en l'occurrence pour le Gouvernement, car depuis quelques semaines presque tous les honorables députés ont pris la parole et certains d'entre nous ont exprimé leur opposition au bill. Le projet de loi me répugne autant qu'au début, mais si cette mesure est inévitable, qu'on en finisse au plus vite. C'est pourquoi je voterai aujourd'hui pour le Gouvernement.

Avant l'exécution des derniers rites funèbres sur les restes du gouvernement parlementaire au Canada, les honorables députés devraient observer les deux minutes habituelles de silence méditatif et le premier ministre et son cabinet devraient s'appliquer à eux-mêmes le message qu'a exprimé hier aux Canadiens en s'adressant au club Rotary, à Montréal, un chirurgien du cerveau fort distingué de Montréal, le Dr Penfield, qui arrive de la Grande-Bretagne: "Relevez votre tête du sable où elle se cache; votre effort est insuffisant; cela presse plus que vous ne pensez."

Il y a quelques semaines, le nouveau ministre du Travail (M. Mitchell) a dit du premier ministre qu'il était le capitaine du navire. Je poursuivrais la comparaison en disant que nous, les membres de la Chambre, nous sommes l'équipage et que, maintenant que le vaisseau de l'Etat s'en va irrémédiablement à la dérive dans une terrible tempête, le capitaine oublie l'équipage ou n'en tient pas compte et sollicite les passagers de l'aider à conduire le navire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je n'avais pas l'intention de prendre part à la discussion sur l'amendement, mais il convient que je dise un mot que provoquent les remarques de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce). Le pays, sinon les honorables députés, qui, eux, sont au courant des faits, apprendra avec intérêt, je pense, que le principe dont le bill s'inspire est toujours l'objet principal de la discussion lors de la deuxième lecture et je signale le fait que tous les honorables députés ont appuyé le projet de loi à sa deuxième lecture. Il n'y a pas eu de vote et on ne l'a même pas demandé; tous les honorables députés comme en témoigne le compte rendu approuvaient le principe qui sert de base à la mesure législative.

L'honorable représentant de Parkdale a parlé du message adressé à la population par un personnage distingué qui demandait aux gens de retirer leur tête du sable. J'espère que mon honorable ami n'avait pas caché la sienne dans le sable au moment du vote sur